Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat définit la procédure de recrutement du nouveau commandant de la Police cantonale

Le recrutement du futur commandant de la Police cantonale se fera conformément aux règles et à la pratique régissant la mise au concours des postes de cheffes et chefs de service de l'administration cantonale. Fondée sur des critères objectifs et une démarche méthodique, cette procédure est ouverte à tout candidat ou candidate intéressés, sur la base des conditions définies pour la fonction, du profil du poste et du cahier des charges.

Dans sa séance du 17 décembre 2008, le Conseil d'Etat a fixé la procédure de recrutement du nouveau commandant de la police cantonale, sur proposition de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Cette procédure prévoit la mise au concours du poste selon les règles et la pratique habituelle de l'Etat de Vaud s'agissant des postes de cheffes et chefs de service.

Avec l'appui du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), une commission de recrutement examinera de manière objective, approfondie et méthodique les candidatures, supervisera les assessments et les tests, conduira les différentes série d'entretiens; aux termes de ses travaux, elle soumettra les candidatures des personnes retenues à une délégation du Conseil d'Etat présidée par Mme de Quattro. Cette délégation procèdera aux auditions avant d'adresser une proposition au Conseil d'Etat, autorité d'engagement instituée par la loi, qui prendra à ce titre la décision finale.

Le poste sera mis au concours en janvier prochain avec une nomination prévue à la fin du premier semestre au plus tard. Le nouveau commandant de la Police cantonale sera associé au choix du commandant de la gendarmerie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2008

Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 ; Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42 ; Filip Grund, chef du SPEV, 021 316 19 01